

## Débats sur la future loi Européenne sur le bois

**Greenpeace demande aux eurodéputés et aux gouvernements de mettre un terme au scandale du commerce de bois illégal ou non durable en Europe.**

La Commission Européenne a présenté, le 17 octobre 2008, un projet de règlement européen établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché européen : **un projet de loi européenne sur le bois !**

C'est maintenant au Parlement Européen et au Conseil des Etats membres d'amender le texte dans un processus de codécision. Dans l'ordre, la Commission Environnement du Parlement se prononcera officiellement **le 17 février prochain** et le parlement devrait statuer en plénière sur **son rapport définitif courant avril**. Fin mai, un autre débat aura lieu en conseil des ministres de l'agriculture pour une discussion –peut-être finale- du conseil des Etats membres à la fin du mois de juin pour formaliser et acter des divergences des différents Etats.

Si le Parlement et le Conseil s'accordent sur les amendements à apporter au texte proposé par la Commission, **le règlement pourrait être adopté à la fin du mois de juin**. Si non, une seconde lecture sera nécessaire et ne commencera pas avant la fin de l'année 2009, le temps notamment pour l'Europe d'élire ses nouveaux eurodéputés.

**Les débats autour de la future loi européenne sur le bois au sein du Conseil et du Parlement commencent officiellement cette semaine :**

- **Lundi 19 janvier : au Conseil des ministres de l'agriculture européen**, il va y avoir un premier débat d'orientation.
- **Mercredi 21 janvier : au Parlement Européen**, la commission chargée de l'environnement du Parlement Européen va débattre du projet de rapport du parlement. Le rapporteur est Caroline Lucas, élue verte au Parlement Européen.

*« Les 27 gouvernements de l'Union et le Parlement doivent amender fortement la proposition de la Commission afin de mettre en place un vrai outil juridique contraignant car **la proposition actuelle n'arrêtera pas le scandale du bois illégal en Europe** »* explique Grégoire Lejonc, chargé de la campagne Forêts chez Greenpeace France.

*« La proposition actuelle va continuer de **favoriser les « mauvais élèves », ceux qui ne respectent aucune loi**. Le dumping social et environnemental va continuer au détriment des entreprises responsables qui s'approvisionnent en bois légale et durable. Le coût de l'inaction sera au final beaucoup plus lourd que celui de l'action »* ajoute Grégoire Lejonc.

*« Il y a une urgence écologique et sociale de protéger les forêts tropicales et boréales de la destruction : le commerce de bois illégal et non durable en Europe est un moteur de la déforestation. Cette loi doit permettre de réduire l'empreinte écologique de l'Europe sur les dernières forêts anciennes de la planète »* précise Grégoire Lejonc.

### Que propose la loi sur le bois ?

La proposition de loi demande aux acteurs de la filière qui mettent en premier du bois sur le marché européen d'appliquer des mesures pour **minimiser les risques** que du bois ou des produits dérivés illégaux ne rentrent sur le marché européen.

Ce système dit de « **Diligence raisonnable** » devrait fournir un accès aux documents qui prouvent la légalité des produits, mais aussi permettre de tracer le bois et les

produits bois et ainsi gérer le risque d'approvisionnement avec du bois de source illégale. Malheureusement, ce système ne portera pas ses fruits car il n'exige notamment pas la mise en place obligatoire **d'une chaîne de traçabilité complète** du bois ou produits dérivés, ceci du lieu de coupe du bois au point de vente.

Le rapporteur du Parlement a déjà durement critiqué cette proposition de réglementation, arguant qu'elle n'interdit pas l'import ou la vente de bois issu de coupes illégales, mais qu'elle ne cherche qu'à réduire les risques.

### Ce que demande Greenpeace

Greenpeace estime que l'Union Européenne - en tant que principal marché pour le bois au monde - a le devoir de réduire et finalement mettre fin à la destruction des forêts, afin de préserver la biodiversité et lutter contre les changements climatiques. Préserver les forêts signifie également protéger les droits des communautés qui dépendent directement de celles-ci, particulièrement dans les pays en développement.

**Greenpeace rappelle que le commerce du bois - à l'échelle mondiale comme européenne - est l'un des moins bien réglementés.**

Greenpeace appelle le Parlement et le Conseil des Etats membres à faire les amendements nécessaires et transformer cette loi en un réel outil pour **bannir le bois illégal** et réduire ainsi la déforestation, ceci avant les élections européennes de juin prochain.

La nouvelle loi sur le bois doit **assurer au consommateur** qu'il achète des produits dont le bois est d'origine légale, et dont la production a eu un impact environnemental et social minimal.

Cette loi pourrait permettre de remettre le marché « à niveau », c'est-à-dire de restaurer une **compétition juste et équitable** entre les différents acteurs du marché en supprimant les distorsions générées par le commerce de bois illégal et non durable. Cela favoriserait les entreprises qui investissent dans des pratiques durables et responsables.

### Comment améliorer la loi européenne sur le bois ?

1. Etablir des standards de légalité stricts en y intégrant en particulier les législations relatives au climat, à la biodiversité et aux populations locales, soutenant ainsi la durabilité et la bonne gouvernance dans le pays d'origine.
2. La vente de bois illégal doit être un délit.  
Etablir clairement ce qui constitue une infraction et définir plus précisément les activités illégales. Des agences nationales doivent être créées avec pour objectifs d'enquêter et de mettre à jour les délits et d'aboutir à des sanctions contre les coupables.
3. Exiger des acteurs de la filière du bois (trader, détaillants, commerce, etc.) qu'ils fournissent la preuve de la légalité de leurs produits et établissent un **système crédible et complet de traçabilité**, un schéma de « diligence raisonnable », et une information du grand public pour aider les opérateurs à identifier les fournisseurs et produits à haut risque.
4. Centraliser les accréditations pour les organes de contrôle au niveau Européen.
5. Annuler les exemptions pour du bois utilisé pour la production de bioénergie

## Faits et chiffres clés sur l'exploitation illégale du bois et la déforestation

**13 millions** d'hectares de forêts disparaissent tous les ans.

La moitié de la **biodiversité** terrestre se concentre dans les forêts tropicales

La déforestation est responsable de **20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre** - plus que le secteur du transport - et contribue massivement à la perte de biodiversité.

Le prix de l'inaction en matière de déforestation coûte à l'économie mondiale entre **2000 et 5000 milliards d'euros par an**, soit plus que la crise financière actuelle.

**La coupe illégale du bois et la conversion illégale des forêts en terres agricoles sont deux des principaux facteurs conduisant à la déforestation.**

Le bois industriel issu de récoltes illégales représente 350 à 650 millions de m<sup>3</sup> par année, ce qui équivaut à **20 à 40% de la production mondiale de bois industriel.**

L'impact direct sur l'économie des pays forestiers est considérable avec des pertes totales évaluées à 15 milliards de dollars par an.

560 millions de m<sup>3</sup> équivalent bois rond sont importés par l'union Européenne tous les ans. **L'UE est le principal importateur de bois provenant de Russie, de l'Amazonie brésilienne et d'Afrique.** L'UE a aussi massivement augmenté ses importations de produits semi-finis fabriqués en Chine, dont le bois est souvent d'origine illégale.

Les pratiques destructrices des forêts alimentent des conflits sociaux à l'intérieur des communautés forestières entraînant souvent des violences, des crimes et violations des droits de l'homme dans les zones concernées. L'exploitation du bois illégal peut être liée financièrement au crime organisé, à des fraudes fiscales, et elle peut alimenter des guerres civiles ou des régimes dictatoriaux (ce fut le cas au Libéria, Birmanie, RD Congo, etc.).

### **Contacts :**

Grégoire Lejonc, campagne Forêts, Greenpeace France : 06 26 79 62 32

Jérôme Frignet, campagne Forêts, Greenpeace France : 06 79 93 15 30

Sylvain Trottier, communication campagne Forêts, Greenpeace France : 06 30 23 52 78